

la Conférence a fait l'objet d'une décision du Conseil en date du 22 janvier 1936, ce n'est que pour marquer le lien qui existe entre les organes permanents de la Société des Nations et la Conférence elle-même et pour faire face à la situation créée par le décès du président de la Conférence, nommé par le Conseil.

On a constaté que le Conseil se trouve en ce moment saisi d'une demande du Gouvernement français tendant à la convocation du Bureau de la Conférence. C'est au Bureau lui-même et éventuellement à la Commission générale, qu'il appartient de prendre des décisions relatives à l'orientation future des travaux de la Conférence. Les remarques faites au cours des délibérations de la troisième Commission et les observations insérées dans son rapport, n'ont donc qu'un caractère de simples suggestions.

Pour conclure, la troisième Commission a recommandé que l'Assemblée prie le Conseil de communiquer aux gouvernements des pays représentés à la Conférence le rapport de la troisième Commission ainsi que le compte rendu de ses délibérations.

QUATRIÈME COMMISSION

(Questions administratives et budgétaires)

La situation financière de la Société des Nations a été discutée à fond par la quatrième Commission qui a constaté une amélioration sensible sur les années passées. Le soin apporté au contrôle et à l'administration des dépenses de la Société, les résultats heureux qui ont marqué le traitement des contributions arriérées et la réduction affectant les contributions pour l'année prochaine par suite de la dévaluation des monnaies suisse et hollandaise, ont tous contribué à donner aux finances de la Société l'un des plus heureux aspects de ses activités.

Budget de la Société des Nations

Conformément à la pratique établie, les prévisions budgétaires pour l'exercice 1937 dressées par les chefs du Secrétariat, de l'Organisation internationale du Travail et de la Cour permanente, après avoir été examinées par une commission de contrôle compétente de cinq membres sous la présidence de M. Sosusky, de la Tchécoslovaquie, ont été renvoyées, pour discussion, à la quatrième Commission. Les comptes vérifiés pour l'exercice 1935 ont aussi été passés en revue. Les prévisions budgétaires pour les quatre dernières années ont accusé une réduction constante ainsi que le fait voir le tableau ci-après :

Budget	Francs suisses
1933.....	33,429,132
" 1934.....	30,827,805
" 1935.....	30,639,664
" 1936.....	28,279,901

Le budget des dépenses pour l'exercice 1937 tel que recommandé par la quatrième Commission s'élève à la somme globale de 29,184,128 francs suisses. L'Assemblée approuva cette recommandation.

Les comptes pour l'exercice 1935 ont accusé un excédent de 9,034,280 francs suisses. A cette somme est venu s'ajouter un montant de 1,205,000 francs transféré au fonds de réserve et au fonds de garantie. Cet excédent, presque tout entier, est imputable au versement de contributions arriérées afférentes aux exercices antérieurs à celui de 1935. Sur la recommandation de la quatrième Commission, l'Assemblée a transféré 4,500,000 francs-or au fonds de réserve et 1,200,000 au fonds de garantie. La pratique des surévaluations budgétaires (*over-bugeting*) a été critiquée par les années passées. Cette pratique consistait à inclure dans les prévisions budgétaires certains crédits destinés à couvrir les dépenses de certaines conférences et autres activités, dépenses qui n'ont pas toujours été encourues. On a prétendu que cette pratique, intentionnelle ou non, servait à fournir une compensation pour combler les déficits dans les recettes de la Société résultant du non-paiement de contributions par certains Etats membres. Il y a eu peu de